



**annuaire des cours  
(course catalogue)**

**2024-2025**

350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

[www.enpq.qc.ca](http://www.enpq.qc.ca)



**École nationale de police du Québec**

Direction de la formation en sécurité publique

Québec 

## Fiche

### 016-201-11 - Tir au pistolet et emploi de la force - Sécurité privée

 Ce cours requiert un certain effort physique.

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| Durée du cours                   | 56 h         |
| Travaux en classe                | 8 h          |
| Travaux obligatoires hors classe | 0 h          |
| Nombre de places                 | 4 à 8        |
| Nombre de groupes prévus         | À la demande |

#### Compétences ou objectifs

Ce cours s’adresse uniquement à des agents œuvrant dans des entreprises de convoyage de biens de valeur.

Cette formation vise essentiellement le développement de la compétence suivante :

- *Développer des habiletés techniques liées au maniement du pistolet et au recours à l’emploi de la force en contexte de convoyage de biens de valeur.*

La formation porte sur le développement de connaissances, d’habiletés motrices, de techniques et d’attitudes nécessaires à la manifestation d’un comportement professionnel.

Ce suivi vise essentiellement le maintien de la compétence Maintenir des habiletés techniques liées au maniement du pistolet et au recours à l’emploi de la force, et ce, dans le contexte du convoyage de biens de valeur. L’agent analysera les situations à risque des référentiels comme le Modèle national de l’emploi de la force dans le secteur du convoyage de biens de valeur, les principes fondamentaux du tir, les prémisses de l’emploi de la force et la communication.

L’objectif de ce cours est d’amener l’agent à développer les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être dont il a besoin pour exercer efficacement sa fonction au sein de son entreprise, et ce, conformément aux procédures et aux directives applicables en matière de convoyage de biens de valeur et à la mission, aux valeurs et aux exigences de l’École nationale de police du Québec.

#### Préalable(s)

Avoir été sélectionné par une entreprise autorisée à effectuer du convoyage de biens de valeur par les organismes réglementaires (Bureau de la sécurité privée et Bureau du contrôle des armes à feu et des explosifs).

#### Particularité(s)

La réussite du cours est requise pour s’inscrire à :

*Tir au pistolet et emploi de la force – Sécurité privée – Requalification* [016-301-13]

Ce cours requiert un certain effort physique .Il est fortement recommandé que l’organisation fasse évaluer l’état de santé et la condition physique de l’étudiant au moyen du **questionnaire sur l’aptitude à l’activité physique (Q-AAP)**.

#### Acceptation des risques

Au moment de la réservation, de l’inscription et jusqu’au terme de la formation, l’organisation atteste l’aptitude de l’étudiant à suivre le cours et en accepte les risques inhérents. L’organisation est responsable d’annuler l’inscription d’un étudiant si ce dernier n’a plus l’état de santé et la condition physique suffisante pour suivre le cours. Par ailleurs, l’École se réserve le droit d’interrompre la formation d’un étudiant si elle a des motifs de croire que son état de santé et sa condition physique ne sont pas adéquats; elle en informe alors l’organisation.

#### Contenu

- Les valeurs professionnelles de l’ENPQ : le code RIDER
- Les prémisses de l’emploi de la force
- L’aspect juridique du convoyage de biens de valeur
- Les techniques de manipulation du pistolet
- Le tir de précision (12 m)
- Le tir réactif (3, 5 et 7 m)
- L’utilisation d’une barricade (10 m)
- Le tir à une main
- La connaissance du pistolet
- La sécurisation des armes à feu
- Les techniques de défense contre les agressions
- Les techniques de garde et de récupération de l’arme à feu
- L’appréciation de ses interventions

#### Tarif par étudiant 2024-2025

Sur demande.

#### Dernière mise à jour

03 avril 2025

Fiche

016-301-13 - Tir au pistolet et emploi de la force - Sécurité privée - Requalification

 Ce cours requiert un certain effort physique.

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| Durée du cours                   | 12 h         |
| Travaux en classe                | 0 h          |
| Travaux obligatoires hors classe | 0 h          |
| Nombre de places                 | 4 à 8        |
| Nombre de groupes prévus         | À la demande |

Compétences ou objectifs

Ce cours s'inscrit dans le cadre du maintien annuel des compétences des agents de convoyage de biens de valeur.

Il s'adresse uniquement aux agents œuvrant dans des entreprises de convoyage de biens de valeur ayant reçu la formation donnée par des moniteurs reconnus par l'École nationale de police du Québec.

Ce suivi vise essentiellement le maintien de la compétence *Maintenir des habiletés techniques liées au maniement du pistolet et au recours à l'emploi de la force*, et ce, dans le contexte du convoyage de biens de valeur. L'agent analysera les situations à risque des référentiels comme le *Modèle national de l'emploi de la force* dans le secteur du convoyage de biens de valeur, les principes fondamentaux du tir, les prémisses de l'emploi de la force et la communication.

L'objectif de ce suivi est donc essentiellement d'amener l'agent à maintenir les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être dont il a besoin pour exercer efficacement et d'une manière sécuritaire sa fonction au sein de son entreprise, et ce, conformément aux procédures et aux directives applicables en matière de convoyage de biens de valeur et à la mission, aux valeurs et aux exigences de l'École nationale de police du Québec.

Préalable(s)

*Tir au pistolet et emploi de la force – Sécurité privée* [016-201-11]

Particularité(s)

Les 12 heures sont réparties de la façon suivante:

- Tir : 8 heures;
- Emploi de la force : 4 heures.

Ce cours requiert un certain effort physique .Il est fortement recommandé que l'organisation fasse évaluer l'état de santé et la condition physique de l'étudiant au moyen du **questionnaire sur l'aptitude à l'activité physique (Q-AAP)**.

Acceptation des risques

Au moment de la réservation, de l'inscription et jusqu'au terme de la formation, l'organisation atteste l'aptitude de l'étudiant à suivre le cours et en accepte les risques inhérents. L'organisation est responsable d'annuler l'inscription d'un étudiant si ce dernier n'a plus l'état de santé et la condition physique suffisante pour suivre le cours. Par ailleurs, l'École se réserve le droit d'interrompre la formation d'un étudiant si elle a des motifs de croire que son état de santé et sa condition physique ne sont pas adéquats; elle en informe alors l'organisation.

Contenu

- Les valeurs professionnelles de l'École nationale de police du Québec
- Les prémisses de l'emploi de la force
- L'aspect juridique du convoyage de biens de valeur
- Le processus méthodique de l'intervention de l'agent dans le secteur du convoyage de biens de valeur
- La manipulation du pistolet
- Le tir de précision (12 m)
- Le tir réactif (3 m et 7 m)
- L'utilisation d'une barricade (10 m)
- Le tir à une main
- L'entretien du pistolet
- Les techniques de défense contre les agressions
- Les techniques de garde et de récupération de l'arme à feu
- L'appréciation de ses interventions

Tarif par étudiant 2024-2025

Sur demande.

Dernière mise à jour

03 avril 2025

Fiche

028-101-23 - Comprendre la réalité policière pour mieux accompagner - Activité préparatoire en ligne et formation en classe

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| Durée du cours                   | 11 h         |
| Travaux en classe                | 8 h          |
| Travaux obligatoires hors classe | 3 h          |
| Nombre de places                 | 14           |
| Nombre de groupes prévus         | À la demande |

Compétences ou objectifs

Au terme de l’activité préparatoire en ligne, les psychologues et psychothérapeutes seront en mesure :

- de démontrer une connaissance générale de l’organisation de la police, de ses composantes et de ses mécanismes;
- de nommer les principaux enjeux liés à la pratique policière;
- de reconnaître les particularités de la clientèle policière en contexte de psychothérapie.

Au terme de la formation en classe, les psychologues et psychothérapeutes seront en mesure :

- de relier les motifs de consultation aux perceptions relatives à la fonction de policier;
- d’identifier les répercussions qu’ont sur le policier les réalités et événements auxquels il est exposé;
- de déployer une approche et des stratégies thérapeutiques adaptées aux besoins de la clientèle policière.

Particularité(s)

EXIGENCE(S):

Être membre en règle de l’Ordre des psychologues du Québec (OPQ).

Ce cours constitue les deux premières activités de formation du Programme de formation pour les psychologues et psychothérapeutes œuvrant ou désirant œuvrer auprès des policiers. Il ne comprend pas d’évaluation.

Les psychologues et psychothérapeutes doivent obligatoirement apporter pour la formation en classe :

- un ordinateur portable,
- un téléphone cellulaire.

Contenu

Pour l’activité préparatoire en ligne :

- Motivations à devenir policier
- Parcours scolaire
- Organisation de la police (organisations policières, fonctions et grades, langues et acronymes)
- Contexte de travail (journée typique, enjeux physiques et familiaux)
- Outils du policier (uniforme, arme de service, voiture de patrouille, outils spécialisés)
- Aspects juridiques et imputabilité (mythes, complexité du droit, imputabilité, enjeux)
- Psychothérapie en contexte policier (services offerts, atouts recherchés)

Pour la formation en classe :

- Liens entre les perceptions du travail policier (ex. : mythes, stéréotypes) et les motifs de consultation en psychothérapie
- Répercussions qu’ont sur le policier les réalités et événements auxquels il est exposé (ex. : types d’événements stressants, bouleversants ou potentiellement traumatiques, réactions normales immédiates et subséquentes, réactions anormales, problématiques, symptômes et diagnostics les plus courants, données probantes sur le suicide chez les policiers, résistances à demander ou recevoir de l’aide, etc.)
- Approche, objectifs et stratégies thérapeutiques adaptés à la clientèle policière (ex. : déformations professionnelles et traits de personnalité du policier, approche, objectifs ainsi que stratégies thérapeutiques à privilégier, attitudes à adopter, faux pas à éviter, facteurs de protection reconnus en matière de santé psychologique des policiers, etc.)

Tarif par étudiant 2024-2025

https://www.enpq.qc.ca/grand-public-et-medias/programme-de-formation-pour-les-psychologues-et-professionnels

Dernière mise à jour

20 mai 2025

Fiche

|                                                                                                              |              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 028-102-23 - Comprendre la réalité policière pour mieux accompagner - Stage d'observation en milieu policier |              |
| Durée du cours                                                                                               | 8 h          |
| Travaux en classe                                                                                            | 0 h          |
| Travaux obligatoires hors classe                                                                             | 0 h          |
| Nombre de places                                                                                             | 14           |
| Nombre de groupes prévus                                                                                     | À la demande |

Compétences ou objectifs

Au terme de ce stage d'observation, les psychologues et psychothérapeutes seront en mesure :

- de mieux comprendre certaines réalités terrain liées au travail policier, les types d'événements auxquels les policiers sont confrontés et les types de clientèles rencontrées.

Préalable(s)

028-101-23 : Comprendre la réalité policière pour mieux accompagner – Activité préparatoire en ligne et formation en classe

Particularité(s)

EXIGENCE(S):

Être membre en règle de l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ).

Ce cours constitue la troisième activité de formation du Programme de formation pour les psychologues et psychothérapeutes œuvrant ou désirant œuvrer auprès des policiers. Il ne comprend pas d'évaluation.

Au cours de ce stage, les étudiants sont amenés à observer le travail de policiers appartenant à un corps de police québécois. Au terme du stage, ils seront invités à partager un court témoignage vidéo de leurs expériences avec les autres étudiants de la cohorte. Il est possible, selon l'organisation policière, que le stage d'observation du psychologue ou psychothérapeute dure plus de huit heures. Veuillez toutefois noter que seulement une durée de huit heures sera reconnue par l'Ordre des psychologues du Québec pour la réalisation de cette activité. Le psychologue ou psychothérapeute s'engage à être présent tout au long du quart de travail, dont la durée aura été préalablement déterminée avec le corps de police concerné. Par ailleurs, il est possible qu'une organisation policière doive écourter le stage à moins de huit heures en raison d'un cas de force majeure (par exemple, une intervention policière en cours qui peut se révéler risquée). Une certaine ouverture de même qu'une certaine flexibilité d'horaire sont donc demandées au stagiaire.

Contenu

Le contenu du stage d'observation est adapté à la réalité des corps de police.

Tarif par étudiant 2024-2025

https://www.enpq.qc.ca/grand-public-et-medias/programme-de-formation-pour-les-psychologues-et-professionnels

Dernière mise à jour

20 mai 2025

Fiche

|                                                                                                        |               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 028-103-23 - Comprendre la r  alit   polici  re pour mieux accompagner - Activit   de cod  veloppement |               |
| Dur  e du cours                                                                                        | 3 h           |
| Travaux en classe                                                                                      | 0 h           |
| Travaux obligatoires hors classe                                                                       | 0 h           |
| Nombre de places                                                                                       | 14            |
| Nombre de groupes pr  vus                                                                              |    la demande |

Comp  tences ou objectifs

Au terme de cette activit   de cod  veloppement, les psychologues et psychoth  rapeutes seront en mesure :

- de consolider leurs acquis    partir de cas cliniques v  cus;
- d'apprendre des autres participants;
- d'am  liorer leurs pratiques.

Pr  alable(s)

028-102-23 : Comprendre la r  alit   polici  re pour mieux accompagner – Stage d'observation en milieu policier

Particularit  (s)

EXIGENCE(S) :

  tre membre en r  gle de l'Ordre des psychologues du Qu  bec (OPQ).

Ce cours est offert en ligne de fa  on synchrone. Il constitue la quatri  me activit   de formation du Programme de formation pour les psychologues et psychoth  rapeutes   ouvrant ou d  sirent   valuer aupr  s des policiers. Il ne comprend pas d'  valuation.

Pr  alablement    l'activit  , les   tudiants qui souhaiteront   changer sur un cas clinique v  cu aupr  s de la client  le polici  re pourront le soumettre    l'animateur.

Contenu

Le contenu de l'activit   de cod  veloppement est adapt   en fonction des cas cliniques v  cus par les   tudiants

Tarif par   tudiant 2024-2025

https://www.enpq.qc.ca/grand-public-et-medias/programme-de-formation-pour-les-psychologues-et-professionnels

Derni  re mise    jour

20 mai 2025

# Fiche

## 028-104-23 - Comprendre la réalité policière pour mieux accompagner - Accompagnement individuel

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| Durée du cours                   | 1 h          |
| Travaux en classe                | 0 h          |
| Travaux obligatoires hors classe | 0 h          |
| Nombre de places                 | 14           |
| Nombre de groupes prévus         | À la demande |

### Compétences ou objectifs

Au terme de cette activité, les psychologues et psychothérapeutes seront en mesure :

- de consolider leurs acquis à partir de cas cliniques vécus;
- d'améliorer leurs pratiques.

### EXIGENCE :

Être membre en règle de l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ).

### Préalable(s)

028-103-23 : Comprendre la réalité policière pour mieux accompagner – Activité de codéveloppement

### Particularité(s)

Ce cours en ligne constitue la cinquième activité de formation du Programme de formation pour les psychologues et psychothérapeutes œuvrant ou désirant œuvrer auprès des policiers. Il ne comprend pas d'évaluation.

Cette activité est optionnelle et se déroule à distance (télépratique).

### Contenu

Le contenu est adapté aux besoins de l'étudiant.

### Tarif par étudiant 2024-2025

<https://www.enpq.qc.ca/grand-public-et-medias/programme-de-formation-pour-les-psychologues-et-professionnels>

### Dernière mise à jour

20 mai 2025

Fiche

041-101-16 - Éléments d'enquête pour les intervenants en sécurité incendie

|                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| Durée du cours                                    | 32 h        |
| Travaux en classe (inclus dans la durée du cours) | 0 h         |
| Travaux obligatoires hors classe                  | 0 h         |
| Nombre de places                                  | 12          |
| Nombre de groupes prévus                          | À confirmer |

Compétences ou objectifs

Ce cours s’adresse aux intervenants en sécurité incendie qui sont appelés à chercher les causes et circonstances d’un incendie.

Cette formation permet à l’étudiant d’acquérir les connaissances et les compétences requises en matière de recherche des causes et circonstances d’un incendie conformément au rôle d’un intervenant en sécurité incendie. Le cours permet également à l’étudiant d’enrichir ses apprentissages par le biais de simulations pratiques, de rétroactions collectives et de séminaires, dans un environnement où tout est mis en œuvre pour recréer les activités d’un intervenant en sécurité incendie.

Particularité(s)

Exigence(s)

- Être un employé d'un service d'incendie.

Contenu

Ce cours vise à permettre aux étudiants d’accroître leur compétence en matière de recherche stratégique des causes et circonstances d’un incendie.

Le contenu portera, entre autres, sur les éléments suivants :

- cadre législatif :
  - rôles des différents intervenants,
  - Loi sur la sécurité incendie,
  - Loi sur l’accès à l’information,
  - témoignage devant les tribunaux;
- prise de notes et documentation;
- planification d’une intervention sur une scène d’incendie et préparation d’une telle intervention;
- examen préliminaire d’une scène;
- examen approfondi d’une scène;
- techniques d’entrevue de témoin;
- méthode de raisonnement scientifique;
- rédaction de rapports.

Tarif par étudiant 2024-2025

Sur demande.

Dernière mise à jour

02 mai 2025



Cours

441-203-25 - Production et trafic de fentanyl – RCSP/CPKN (Formation en ligne)

|                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| Dur  e du cours                 | 1 h          |
| Travail en classe               | 0 h          |
| Travaux obligatoires hors cours | 0 h          |
| Nombre de places                | N / A        |
| Nombre de groupes pr  vus       |    confirmer |

Comp  tences ou objectifs

Une fois ce cours termin  , vous serez capable de :

- Rappel des   tapes importantes de l'histoire du fentanyl
- D  crivez le but pour lequel le fentanyl a   t   d  velopp  
- Reconna  tre les diff  rentes formes de fentanyl
- Reconna  tre les signes et sympt  mes d'une surdose de fentanyl
- Rappel des m  thodes de production du fentanyl
- Reconna  tre les produits chimiques couramment utilis  s pour fabriquer le fentanyl
- Reconna  tre les dangers des produits chimiques utilis  s pour fabriquer le fentanyl
- Identifier les principaux produits chimiques non r  glement  s
- Expliquez la fonction du R  glement sur le contr  le des pr  curseurs
- Identifier les pr  curseurs chimiques n  cessaires    la production de fentanyl
- Reconna  tre l'  quipement commun utilis   dans la production de fentanyl
- Reconna  tre les signes d'un laboratoire de drogues synth  tiques
- Adopter les pr  cautions de s  curit   appropri  es dans les laboratoires clandestins

Pr  requis

Pr  requis - aucun

Particularit  

Le contenu de ce cours a   t   fourni par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), l'  quipe de la Division E charg  e de la lutte contre les laboratoires clandestins (CLEAR) et l'  quipe de la R  ponse int  gr  e du Canada au crime organis   (RICCO).

Ce cours a   t     labor   en collaboration avec des experts en la mati  re : le caporal Christopher Ledet; le sergent Jacques Th  berge; le caporal Brad McIntosh; le sergent Phil Joudrey; le caporal Rapha  l Beaulieu; et Douglas Culver (sergent retrait   de la GRC).

Contenu

Cat  gories   tiquet  es :

- Drogues et alcool
- Sant   et s  curit  

Tarif par   tudiant 2024-2025

35,00\$

Ces frais sont d  termin  s par le R  seau canadien du savoir policier. Si ces frais venaient    changer, l'ENPQ ajusterait les frais de formation en cons  quence.

Derni  re mise    jour

09 juin 2025

Course

|                                                                                |                 |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 441-203-25 - Fentanyl Production and Trafficking – RCSP/CPKN (Online training) |                 |
| Course duration                                                                | 1 h             |
| In-class work                                                                  | 0 h             |
| Mandatory out-of-class assignments                                             | 0 h             |
| Number of places                                                               | N/A             |
| Number of groups planned                                                       | To be confirmed |

Competencies or Objectives

When you have completed this course you will be able to:

- Recall important stages in the history of fentanyl
- Describe the purpose for which fentanyl was developed
- Recognize different forms of fentanyl
- Recognize the signs and symptoms of a fentanyl overdose
- Recall the methods of production of fentanyl
- Recognize the common chemicals used to make fentanyl
- Recognize the hazards of chemicals used to make fentanyl
- Identify key non-regulated chemicals
- Explain the function of the Precursor Control Regulations
- Identify precursor chemicals required in the production of fentanyl
- Recognize common equipment used in the production of fentanyl
- Recognize the signs of a synthetic drug laboratory
- Practise proper safety precautions in clandestine laboratories

Prerequisite(s)

Prerequisite - none

Particularity

Content for this course was provided by the Royal Canadian Mounted Police (RCMP) with E Division Clandestine Laboratory Enforcement and Response (CLEAR) team and the Canadian Integrated Response to Organized Crime (CIROC).

This course was developed in collaboration with subject matter experts Cpl. Ledet, Christopher; Sgt. Thériberge, Jacques; Cpl. McIntosh, Brad; Sgt. Joudrey, Phil; Cpl. Beaulieu, Raphaël; and Douglas Culver (RCMP Retired Sergeant).

Content

Tagged Categories:

- Drugs & Alcohol
- Health & Safety

Rate per student 2024-2025

35.00\$

These fees are determined by the Canadian Police Knowledge Network. Should these fees change, the ENPQ will adjust the training fees accordingly.

Last update

17 June 2025

Fiche

801-212-22 - Conduite de véhicule en utilisant les techniques de base

 Ce cours requiert un certain effort physique.

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| Durée du cours                   | 24 h         |
| Travaux en classe                | 0 h          |
| Travaux obligatoires hors classe | 0 h          |
| Nombre de places                 | À discuter   |
| Nombre de groupes prévus         | À la demande |

Compétences ou objectifs

Le cours s'adresse à des agents qui sont appelés à perfectionner leurs habiletés liées à la conduite d'un véhicule.

La formation vise le développement de la compétence *Conduire un véhicule en utilisant des techniques de conduite de base*. Essentiellement axée sur l'entraînement en circuit fermé, cette formation vise à préparer l'agent à exercer, au volant, son rôle avec efficacité et en toute sécurité.

Particularité(s)

EXIGENCE(S):

- Être constable ou agent de la paix du domaine de la sécurité publique.
- Détenir un permis de conduire de classe 5 valide.

PARTICULARITÉ:

- Formation axée sur l'entraînement en circuit routier fermé.

Acceptation des risques

Au moment de la réservation, de l'inscription et jusqu'au terme de la formation, l'organisation atteste l'aptitude de l'étudiant à suivre le cours et en accepte les risques inhérents. L'organisation est responsable d'annuler l'inscription d'un étudiant si ce dernier n'a plus l'état de santé et la condition physique suffisante pour suivre le cours. Par ailleurs, l'École se réserve le droit d'interrompre la formation d'un étudiant si elle a des motifs de croire que son état de santé et sa condition physique ne sont pas adéquats; elle en informe alors l'organisation.

Contenu

- S'approprier les principaux articles du *Code de la sécurité routière* et du *Code criminel*.
- S'approprier les principes fondamentaux de conduite (cinq préceptes visuels, position du volant, réglage des rétroviseurs et règle des trois à quatre secondes).
- Utiliser des techniques de conduite: développer des habiletés de conduite en exécutant des manœuvres de précision, appliquer des techniques de freinage, exécuter les techniques du demi-tour, exécuter les techniques de prise de courbe et exercer les techniques de séparation de contrôle.

Tarif par étudiant 2024-2025

Sur demande.

Domaine(s)

- Sécurité routière

Dernière mise à jour

03 avril 2025

## Fiche

### 810-201-18 - Agent de surveillance de sentier (FQCQ)



Ce cours requiert un certain effort physique.

|                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| Durée du cours                                    | 16 h        |
| Travaux en classe (inclus dans la durée du cours) | 0 h         |
| Travaux obligatoires hors classe                  | 0 h         |
| Nombre de places                                  | À discuter  |
| Nombre de groupes prévus                          | À confirmer |

#### Compétences ou objectifs

Ce cours s'adresse aux agents de surveillance de sentier (AAS) susceptibles d'intervenir lors de patrouille en quad dans les sentiers des clubs affiliés à la Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ).

Au terme du cours, les participants seront en mesure d'appliquer la *Loi sur les véhicules hors route* (LVHR), de patrouiller de façon sécuritaire dans les sentiers et d'intervenir de façon préventive auprès des utilisateurs.

#### Préalable(s)

- Être membre de la Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ).
- Être agent de surveillance de sentier (AAS).
- Être recommandé par la FQCQ.

#### Particularité(s)

Clientèle visée: agents de surveillance de sentier bénévoles.

Formation en ligne (BBB).

Ce cours requiert un certain effort physique .Il est fortement recommandé que l'organisation fasse évaluer l'état de santé et la condition physique de l'étudiant au moyen du **questionnaire sur l'aptitude à l'activité physique (Q-AAP)**.

#### Acceptation des risques

Au moment de la réservation, de l'inscription et jusqu'au terme de la formation, l'organisation atteste l'aptitude de l'étudiant à suivre le cours et en accepte les risques inhérents. L'organisation est responsable d'annuler l'inscription d'un étudiant si ce dernier n'a plus l'état de santé et la condition physique suffisante pour suivre le cours. Par ailleurs, l'École se réserve le droit d'interrompre la formation d'un étudiant si elle a des motifs de croire que son état de santé et sa condition physique ne sont pas adéquats; elle en informe alors l'organisation.

#### Contenu

- Appliquer la *Loi sur les véhicules hors route* (LVHR).
- Patrouiller de façon sécuritaire dans des sentiers.
- Intervenir de façon préventive auprès des quadistes.

#### Tarif par étudiant 2024-2025

|              |  |  |
|--------------|--|--|
| Sur demande. |  |  |
|--------------|--|--|

#### Domaine(s)

- Sécurité routière

#### Dernière mise à jour

03 avril 2025

Fiche

811-103-24 - Contrôle de la vitesse en patrouille nautique

|                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| Durée du cours                                    | 16 h        |
| Travaux en classe (inclus dans la durée du cours) | 0 h         |
| Travaux obligatoires hors classe                  | 0 h         |
| Nombre de places                                  | 6           |
| Nombre de groupes prévus                          | À confirmer |

Compétences ou objectifs

Cette formation amènera les agents de l'autorité à acquérir les connaissances et les habiletés requises pour exercer leur rôle dans leur milieu de travail par l'utilisation de méthodes sécuritaires de contrôle de la vitesse et la rédaction adéquate d'un constat d'infraction et de rapports complémentaires.

L'accent est mis sur l'estimation visuelle de la vitesse d'un véhicule à moteur ou d'un bâtiment selon le protocole établi et sur une mise en œuvre pratique pour confirmer l'atteinte des objectifs.

Préalable(s)

Exigence(s)

- Être agent de l'autorité chargé de l'application de la *Loi sur la marine marchande de 2001*.

Acceptation des risques

Au moment de la réservation, de l'inscription et jusqu'au terme de la formation, l'organisation atteste l'aptitude de l'étudiant à suivre le cours et en accepte les risques inhérents. L'organisation est responsable d'annuler l'inscription d'un étudiant si ce dernier n'a plus l'état de santé et la condition physique suffisante pour suivre le cours. Par ailleurs, l'École se réserve le droit d'interrompre la formation d'un étudiant si elle a des motifs de croire que son état de santé et sa condition physique ne sont pas adéquats; elle en informe alors l'organisation.

Particularité(s)

L'organisation se doit de fournir deux embarcations à moteur pour la formation.

Contenu

- Principe d'application de la *Loi sur la marine marchande de 2001*, pouvoirs et devoirs
- Préparation d'une opération de contrôle de la vitesse
- Aire d'opération et historique de détection
- Rédaction de rapports et de formulaires (DGI-87, rapport d'infraction abrégé)
- Exercice pratique (estimation visuelle et patrouille en suivi)

Tarif par étudiant 2024-2025

Sur demande.

Dernière mise à jour

02 mai 2025

Fiche

814-103-22 - Méthodes d'intervention (Centres jeunesse)

 Ce cours requiert un certain effort physique.

|                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| Durée du cours                                    | 16 h        |
| Travaux en classe (inclus dans la durée du cours) | 0 h         |
| Travaux obligatoires hors classe                  | 0 h         |
| Nombre de places                                  | 12          |
| Nombre de groupes prévus                          | À confirmer |

Compétences ou objectifs

Ce cours s’adresse aux agents d’intervention qui œuvrent au sein d’un centre jeunesse.

Il vise le développement de la compétence *Intervenir physiquement auprès des personnes*. Au terme du cours, l’agent d’intervention sera en mesure d’évaluer à tout moment une situation, de planifier une intervention, d’intervenir sur les lieux et de communiquer adéquatement. Ce cours axé sur le *Modèle national de l’emploi de la force* contribue au développement des habiletés techniques nécessaires à l’intervention physique dans le contexte des centres jeunesse.

Cette formation prépare également les agents d’intervention à respecter en tout temps les principes d’intervention sécuritaire, à avoir une communication constante au cours d’une intervention et à intervenir de façon appropriée.

Préalable(s)

Exigence(s)

- Être agent d’intervention dans un centre jeunesse.

Particularité(s)

Ce cours requiert un certain effort physique .Il est fortement recommandé que l’organisation fasse évaluer l’état de santé et la condition physique de l’étudiant au moyen du **questionnaire sur l’aptitude à l’activité physique (Q-AAP)**.

Acceptation des risques

Au moment de la réservation, de l’inscription et jusqu’au terme de la formation, l’organisation atteste l’aptitude de l’étudiant à suivre le cours et en accepte les risques inhérents. L’organisation est responsable d’annuler l’inscription d’un étudiant si ce dernier n’a plus l’état de santé et la condition physique suffisante pour suivre le cours. Par ailleurs, l’École se réserve le droit d’interrompre la formation d’un étudiant si elle a des motifs de croire que son état de santé et sa condition physique ne sont pas adéquats; elle en informe alors l’organisation.

Contenu

- Emploi de la force : pouvoirs légaux, jurisprudence et *Modèle national de l’emploi de la force*.

- Entraînement de base : contrôles articulaires, mise rapide des menottes, techniques de fouille, mise des menottes par contrôle articulaire, principes et techniques d’intervention en équipe, techniques de transport et d’escorte et utilisation du bouclier.
- Entraînement en réalité simple et en réalité complexe : approche sécuritaire des lieux, collecte des informations pertinentes pour l’analyse de la situation, sujet en proie à un délire agité, communication adaptée à la situation, application d’une technique d’approche adéquate, exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances, mise des menottes adéquate, vérification immédiate de l’intégrité physique de la personne, exécution d’une fouille adéquate, justification adéquate de son intervention au regard de l’ensemble des circonstances, intervention sécuritaire, utilisation adéquate des communications et utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs.

Tarif par étudiant 2024-2025

Sur demande.

Dernière mise à jour

08 avril 2025

Fiche

814-108-25 - Interventions verbale et physique (Société des casinos du Québec)

 Ce cours requiert un certain effort physique.

|                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| Durée du cours                                    | 16 h        |
| Travaux en classe (inclus dans la durée du cours) | 0 h         |
| Travaux obligatoires hors classe                  | 0 h         |
| Nombre de places                                  | 8 à 10      |
| Nombre de groupes prévus                          | À confirmer |

Compétences ou objectifs

Ce cours s’adresse aux agents de sécurité de Loto-Québec. Il vise le développement de la compétence *Intervenir verbalement et physiquement auprès de personnes*. Au terme du cours, l’agent sera en mesure d’amorcer une intervention, d’intervenir physiquement auprès d’une personne et de conclure une intervention.

Cette formation prépare les agents de sécurité de Loto-Québec à prendre des décisions judicieuses concernant l’emploi de la force, à communiquer efficacement et à intervenir physiquement auprès de personnes.

Ce cours contribue au développement des habiletés de communication et des habiletés techniques nécessaires à l’intervention physique dans un contexte de travail chez Loto-Québec. De plus, il place l’agent de sécurité dans un contexte de réalité simple grâce à des jeux de rôle qui lui permettent d’analyser la situation en fonction du *Modèle national de l’emploi de la force*, de prendre les décisions qui s’imposent et d’intervenir plus efficacement et de manière sécuritaire.

Préalable(s)  
Exigence(s)

Travailler à Loto-Québec comme agent de sécurité.

Particularité(s)

Ce cours requiert un certain effort physique .Il est fortement recommandé que l’organisation fasse évaluer l’état de santé et la condition physique de l’étudiant au moyen du **questionnaire sur l’aptitude à l’activité physique (Q-AAP)**.

Acceptation des risques

Au moment de la réservation, de l’inscription et jusqu’au terme de la formation, l’organisation atteste l’aptitude de l’étudiant à suivre le cours et en accepte les risques inhérents. L’organisation est responsable d’annuler l’inscription d’un étudiant si ce dernier n’a plus l’état de santé et la condition physique suffisante pour suivre le cours. Par ailleurs, l’École se réserve le droit d’interrompre la formation d’un étudiant si elle a des motifs de croire que son état de santé et sa condition physique ne sont pas adéquats; elle en informe alors l’organisation.

Contenu

- Prémisses de l’emploi de la force : notion de force nécessaire; notion de justification de l’emploi de la force présente dans le droit canadien; articles 25 et 26 du *Code criminel*; cas de jurisprudence associés à l’emploi de la force; *Modèle national de l’emploi de la force*; notions de peur et de stress; maîtrise de soi; qualités d’action; principes de défense et principes tactiques.
- Communication : aspects sociaux, juridiques et organisationnels de la communication; *Schéma de la communication*; attitude professionnelle; habiletés relationnelles (écoute active, empathie et climat de confiance); actions liées aux phases *Désamorcer*, *Convaincre* et *Résoudre*; techniques de communication.
- Entraînement de base : technique d’approche, contact initial et positions relatives; techniques d’escorte; techniques de contrôle articulaire à la suite d’une résistance de type « tirer » ou de type « pousser »; mise des menottes par contrôle articulaire, en duo, à un sujet en position debout ou à un sujet en position ventrale.
- Activité d’intégration comportant des interventions verbale et physique : arrivée sur les lieux; détermination des pouvoirs et devoirs; détermination des informations pertinentes pour l’analyse de la situation; communication; technique d’approche; techniques de contrôle physique; mise des menottes.

Tarif par étudiant 2024-2025

Sur demande.

Dernière mise à jour

01 mai 2025

Fiche

814-110-18 - Interventions physiques 2 (Société des casinos du Québec)

 Ce cours requiert un certain effort physique.

|                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| Durée du cours                                    | 8 h         |
| Travaux en classe (inclus dans la durée du cours) | 0 h         |
| Travaux obligatoires hors classe                  | 0 h         |
| Nombre de places                                  | 8 à 10      |
| Nombre de groupes prévus                          | À confirmer |

Compétences ou objectifs

Ce cours s’adresse aux agents de sécurité de la Société des casinos du Québec. Il vise le développement de la compétence *Intervenir verbalement et physiquement auprès de personnes*. Au terme du cours, l’agent de sécurité sera en mesure d’amorcer une intervention, d’intervenir physiquement auprès d’une personne et de conclure une intervention.

Cette formation prépare les agents de sécurité de la Société des casinos du Québec à prendre des décisions judicieuses concernant l’emploi de la force, à communiquer efficacement et à intervenir physiquement auprès de personnes.

Ce cours contribue d’abord au maintien des compétences en matière de communication efficace et d’intervention physique. L’utilisation des techniques de contrôle par points de pression et des techniques d’autodéfense ainsi que le travail en équipe s’imposent lorsqu’il s’agit d’intervenir physiquement dans un contexte comme celui des casinos du Québec. Au cours de la formation, l’agent de sécurité est placé dans un contexte de réalité simple grâce à des mises en situation flash qui lui permettent d’analyser la situation en fonction du *Modèle national de l’emploi de la force*, de prendre les décisions qui s’imposent et d’intervenir plus efficacement et de manière sécuritaire. De plus, des notions sur l’utilisation d’un outil de détection de métal et sur la fouille discrète sont abordées pendant le cours.

Préalable(s)

*Interventions verbale et physique* (Loto-Québec) [814-108-16]

Exigence(s)

- Être agent de sécurité pour la Société des casinos du Québec.

Particularité(s)

Ce cours requiert un certain effort physique .Il est fortement recommandé que l’organisation fasse évaluer l’état de santé et la condition physique de l’étudiant au moyen du **questionnaire sur l’aptitude à l’activité physique (Q-AAP)**.

Acceptation des risques

Au moment de la réservation, de l’inscription et jusqu’au terme de la formation, l’organisation atteste l’aptitude de l’étudiant à suivre le cours et en accepte les risques inhérents. L’organisation est responsable d’annuler l’inscription d’un étudiant si ce dernier n’a plus l’état de santé et la condition physique suffisante pour suivre le cours. Par ailleurs, l’École se réserve le droit d’interrompre la formation d’un étudiant si elle a des motifs de croire que son état de santé et sa condition physique ne sont pas adéquats; elle en informe alors l’organisation.

Contenu

- Maintien des compétences : *Modèle national de l’emploi de la force*; communication efficace; entraînement de base (technique d’approche, contact initial et positions relatives); techniques d’escorte; techniques de contrôle articulaire à la suite d’une résistance de type « tirer » ou de type « pousser »; mise des menottes par contrôle articulaire, en duo, à un sujet en position debout ou à un sujet en position ventrale).
- Techniques de contrôle par points de pression : angle mandibulaire; hypoglosse; infra-orbital; plexus brachial (origine); nœud jugulaire; plexus brachial (clavicule); nerf radial; nerf cubital; nerf médian.
- Comportement de l’individu
- Utilisation d’un outil de détection de métal et fouille discrète
- Techniques d’autodéfense
- Notions de travail en équipe

La réussite de ce cours est requise pour s’inscrire à :

- Révision des techniques d’intervention verbale et physique (Société des casinos du Québec)* [814-112-21]

Tarif par étudiant 2024-2025

Sur demande.

Dernière mise à jour

03 avril 2025



Fiche

814-112-21 - Révision des techniques d'intervention verbale et physique (Société des casinos du Québec)

 Ce cours requiert un certain effort physique.

|                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| Durée du cours                                    | 4 h         |
| Travaux en classe (inclus dans la durée du cours) | 0 h         |
| Travaux obligatoires hors classe                  | 0 h         |
| Nombre de places                                  | 8 à 10      |
| Nombre de groupes prévus                          | À confirmer |

Compétences ou objectifs

Réviser les compétences en matière de communication efficace et d'intervention physique.

Préalable(s)

Interventions verbale et physique ( Loto-Québec) [814-108-16]

Interventions physiques 2 (Société des casinos du Québec) [814-110-18]

Exigence(s)

Être agent de sécurité de la Société des casinos du Québec.

Particularité(s)

Ce cours requiert un certain effort physique .Il est fortement recommandé que l'organisation fasse évaluer l'état de santé et la condition physique de l'étudiant au moyen du questionnaire sur l'aptitude à l'activité physique (Q-AAP).

Acceptation des risques

Au moment de la réservation, de l'inscription et jusqu'au terme de la formation, l'organisation atteste l'aptitude de l'étudiant à suivre le cours et en accepte les risques inhérents. L'organisation est responsable d'annuler l'inscription d'un étudiant si ce dernier n'a plus l'état de santé et la condition physique suffisante pour suivre le cours. Par ailleurs, l'École se réserve le droit d'interrompre la formation d'un étudiant si elle a des motifs de croire que son état de santé et sa condition physique ne sont pas adéquats; elle en informe alors l'organisation.

Contenu

- Techniques d'approche et de contrôle articulaire
- Techniques de mise des menottes par contrôle articulaire
- Travail en équipe

Tarif par étudiant 2024-2025

Sur demande.

Dernière mise à jour

03 avril 2025

# Fiche

## 814-113-25 - Garde et contrôle de l'arme à feu – L'utilisateur



Ce cours requiert un certain effort physique.

|                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| Durée du cours                                    | 3 h         |
| Travaux en classe (inclus dans la durée du cours) | 0 h         |
| Travaux obligatoires hors classe                  | 0 h         |
| Nombre de places                                  | 4 à 12      |
| Nombre de groupes prévus                          | À confirmer |

### Compétences ou objectifs

Permettre à l'étudiant de connaître les signes d'agression éventuelle présentés par un sujet, les situations pendant lesquelles le sujet peut bénéficier d'une occasion de saisir l'arme d'un agent, les moyens d'éviter de se retrouver dans une situation de vulnérabilité et les façons de se défendre contre une tentative de désarmement.

### Préalable(s)

### Exigence(s)

- Avoir réussi une formation d'utilisateur du pistolet et être un employé d'un organisme de sécurité publique.

### Particularité(s)

Ce cours requiert un certain effort physique .Il est fortement recommandé que l'organisation fasse évaluer l'état de santé et la condition physique de l'étudiant au moyen du questionnaire sur l'aptitude à l'activité physique (Q-AAP).

### Acceptation des risques

Au moment de la réservation, de l'inscription et jusqu'au terme de la formation, l'organisation atteste l'aptitude de l'étudiant à suivre le cours et en accepte les risques inhérents. L'organisation est responsable d'annuler l'inscription d'un étudiant si ce dernier n'a plus l'état de santé et la condition physique suffisante pour suivre le cours. Par ailleurs, l'École se réserve le droit d'interrompre la formation d'un étudiant si elle a des motifs de croire que son état de santé et sa condition physique ne sont pas adéquats; elle en informe alors l'organisation.

### Contenu

Initiation à des techniques de garde et contrôle de l'arme à feu et utilisation de ces techniques.

### Tarif par étudiant 2024-2025

Sur demande.

### Dernière mise à jour

20 mai 2025

Fiche

814-205-20 - Communication et utilisation du bâton droit télescopique

 Ce cours requiert un certain effort physique.

|                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| Durée du cours                                    | 40 h        |
| Travaux en classe (inclus dans la durée du cours) | 0 h         |
| Travaux obligatoires hors classe                  | 0 h         |
| Nombre de places                                  | 6           |
| Nombre de groupes prévus                          | À confirmer |

Compétences ou objectifs

Ce cours s’adresse aux intervenants du domaine de la sécurité publique et du domaine policier qui, dans l’exercice de leurs fonctions, ont à appliquer et faire respecter la loi.

L’une des tâches les plus communes et les plus récurrentes qu’ont à accomplir ces intervenants est celle d’interagir avec les citoyens. Qu’il s’agisse de saluer, de questionner, de rassurer ou d’ordonner, par exemple, l’intervenant est appelé régulièrement à adresser un message à un interlocuteur qui, selon la lecture qu’il aura faite de ce message, réagira de façon positive ou non. C’est dans ce contexte que la communication est considérée comme une option à privilégier par l’intervenant pour maîtriser une situation en limitant les risques de confrontation physique avec la personne à laquelle il s’adresse.

Cette formation vise également à permettre à l’intervenant de développer les habiletés de base associées aux techniques de manipulation du bâton télescopique.

Préalable(s)

Exigence(s)

- Avoir réussi toutes les étapes nécessaires pour faire partie du corps d’emploi.

Particularité(s)

Ce cours requiert un certain effort physique .Il est fortement recommandé que l’organisation fasse évaluer l’état de santé et la condition physique de l’étudiant au moyen du questionnaire sur l’aptitude à l’activité physique (Q-AAP).

Acceptation des risques

Au moment de la réservation, de l’inscription et jusqu’au terme de la formation, l’organisation atteste l’aptitude de l’étudiant à suivre le cours et en accepte les risques inhérents. L’organisation est responsable d’annuler l’inscription d’un étudiant si ce dernier n’a plus l’état de santé et la condition physique suffisante pour suivre le cours. Par ailleurs, l’École se réserve le droit d’interrompre la formation d’un étudiant si elle a des motifs de croire que son état de santé et sa condition physique ne sont pas adéquats; elle en informe alors l’organisation.

Contenu

- Évaluer la situation.
- Planifier une stratégie de communication.
- Déployer une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne.
- Évaluer sa communication.
- Extraire le bâton télescopique à partir de l’étui dans le respect des cinq étapes.
- Appliquer des méthodes de transport selon la situation.
- Utiliser des techniques de blocage et de levier.
- Utiliser des techniques de diversion par coup frappé selon la situation.
- Utiliser une technique d’approche et de contrôle selon un axe.
- Utiliser le bâton télescopique en situation de confrontation physique.
- Articuler sa décision de recourir au bâton télescopique.

Tarif par étudiant 2024-2025

Sur demande.

Dernière mise à jour

08 avril 2025

Fiche

814-206-23 - Contrôler une personne à l'aide de l'aérosol capsique

 Ce cours requiert un certain effort physique.

|                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| Durée du cours                                    | 8 h         |
| Travaux en classe (inclus dans la durée du cours) | 0 h         |
| Travaux obligatoires hors classe                  | 0 h         |
| Nombre de places                                  | 12          |
| Nombre de groupes prévus                          | À confirmer |

Compétences ou objectifs

La formation vise le réinvestissement d'une compétence, c'est-à-dire un ensemble de connaissances, d'habiletés et d'attitudes indispensables à sa maîtrise, et ce, toujours dans le cadre du travail d'un agent agissant à titre de premier intervenant. Les étudiants seront amenés à mettre en pratique les notions apprises durant cette formation au moyen d'exercices pratiques et de jeux de rôle.

Durant les activités pratiques, les étudiants seront appelés à s'approprier et à réinvestir les connaissances liées à l'intervention physique auprès d'une personne en utilisant les options de force appropriées, notamment l'aérosol capsique, selon leur analyse de la situation. De plus, ils auront à mettre en application les techniques ciblées tout en respectant les principes et les concepts liés à l'emploi de la force.

Préalable(s)

Exigence(s)

- Être agent de la paix.

Particularité(s)

Ce cours requiert un certain effort physique .Il est fortement recommandé que l'organisation fasse évaluer l'état de santé et la condition physique de l'étudiant au moyen du questionnaire sur l'aptitude à l'activité physique (Q-AAP).

Acceptation des risques

Au moment de la réservation, de l'inscription et jusqu'au terme de la formation, l'organisation atteste l'aptitude de l'étudiant à suivre le cours et en accepte les risques inhérents. L'organisation est responsable d'annuler l'inscription d'un étudiant si ce dernier n'a plus l'état de santé et la condition physique suffisante pour suivre le cours. Par ailleurs, l'École se réserve le droit d'interrompre la formation d'un étudiant si elle a des motifs de croire que son état de santé et sa condition physique ne sont pas adéquats; elle en informe alors l'organisation.

Contenu

- Le *Modèle national de l'emploi de la force*
- La communication
- Les principes de défense
- Les principes tactiques
- Les techniques d'intervention physique
- La théorie concernant l'aérosol capsique
- Les techniques d'extraction et de vaporisation
- Les effets physiques et psychologiques d'une vaporisation d'aérosol capsique
- Les indices de menace
- Les signes de soumission
- La mise rapide des menottes à un sujet à genoux
- L'utilisation de l'aérosol capsique pour contrôler un sujet, en solo et en duo
- Les techniques de garde et de contrôle de l'arme à l'étui
- La décontamination

Tarif par étudiant 2024-2025

Sur demande.

Dernière mise à jour

08 avril 2025

Fiche

814-701-25 - Didactique de la garde et du contrôle de l'arme à feu – L'instructeur

 Ce cours requiert un certain effort physique.

|                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| Durée du cours                                    | 4 h         |
| Travaux en classe (inclus dans la durée du cours) | 0 h         |
| Travaux obligatoires hors classe                  | 0 h         |
| Nombre de places                                  | 6 à 12      |
| Nombre de groupes prévus                          | À confirmer |

Compétences ou objectifs

Superviser des activités de formation en intervention physique de manière à pouvoir ensuite, en tant qu'instructeur, donner le cours *Garde et contrôle de l'arme à feu – L'utilisateur*.

Préalable(s)

- Utiliser le pistolet en situation de tir défensif (ou un cours équivalent reconnu par l'ENPQ)

Exigence(s)

- Être un employé désigné par son organisation pour donner le cours *Garde et contrôle de l'arme à feu – L'utilisateur*.

Particularité(s)

Ce cours requiert un certain effort physique .Il est fortement recommandé que l'organisation fasse évaluer l'état de santé et la condition physique de l'étudiant au moyen du questionnaire sur l'aptitude à l'activité physique (Q-AAP).

Acceptation des risques

Au moment de la réservation, de l'inscription et jusqu'au terme de la formation, l'organisation atteste l'aptitude de l'étudiant à suivre le cours et en accepte les risques inhérents. L'organisation est responsable d'annuler l'inscription d'un étudiant si ce dernier n'a plus l'état de santé et la condition physique suffisante pour suivre le cours. Par ailleurs, l'École se réserve le droit d'interrompre la formation d'un étudiant si elle a des motifs de croire que son état de santé et sa condition physique ne sont pas adéquats; elle en informe alors l'organisation.

Contenu

Raffinement de ses connaissances et de ses habiletés en matière d'utilisation des techniques de garde et contrôle de l'arme à feu; démonstration d'un geste moteur; observation d'une performance; communication d'une rétroaction.

Tarif par étudiant 2024-2025

Sur demande.

Dernière mise à jour

20 mai 2025

## Fiche

### 816-205-24 - Tir au pistolet et introduction au processus de prise de décision

 Ce cours requiert un certain effort physique.

|                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| Durée du cours                                    | 16 h        |
| Travaux en classe (inclus dans la durée du cours) | 0 h         |
| Travaux obligatoires hors classe                  | 0 h         |
| Nombre de places                                  | 8           |
| Nombre de groupes prévus                          | À confirmer |

#### Compétences ou objectifs

Réussir le parcours provincial de qualification pour le tir au pistolet.

#### Préalable(s)

#### Exigence(s)

L'étudiant doit être à l'emploi d'un organisme en sécurité publique qui a préalablement été recommandé par l'École nationale de police du Québec.

#### Particularité(s)

Ce cours requiert un certain effort physique .Il est fortement recommandé que l'organisation fasse évaluer l'état de santé et la condition physique de l'étudiant au moyen du questionnaire sur l'aptitude à l'activité physique (Q-AAP).

#### Acceptation des risques

Au moment de la réservation, de l'inscription et jusqu'au terme de la formation, l'organisation atteste l'aptitude de l'étudiant à suivre le cours et en accepte les risques inhérents. L'organisation est responsable d'annuler l'inscription d'un étudiant si ce dernier n'a plus l'état de santé et la condition physique suffisante pour suivre le cours. Par ailleurs, l'École se réserve le droit d'interrompre la formation d'un étudiant si elle a des motifs de croire que son état de santé et sa condition physique ne sont pas adéquats; elle en informe alors l'organisation.

#### Contenu

Les habiletés techniques liées à l'utilisation judicieuse et sécuritaire du pistolet ainsi que le processus de prise de décision

#### Tarif par étudiant 2024-2025

Tarif à venir

#### Dernière mise à jour

03 avril 2025

## Fiche

### 816-206-25 - Utiliser le pistolet en situation de tir défensif

 Ce cours requiert un certain effort physique.

|                                                                   |             |
|-------------------------------------------------------------------|-------------|
| Durée du cours                                                    | 38,5 h      |
| Travaux en classe (inclus dans la durée du cours)                 | 0 h         |
| Travaux obligatoires hors classe (travaux préparatoires en ligne) | 5 h         |
| Nombre de places                                                  | 4 à 8       |
| Nombre de groupes prévus                                          | À confirmer |

#### Compétences ou objectifs

Utiliser le pistolet en situation de tir défensif.

#### Préalable(s)

#### Exigence(s)

- Être un agent de la paix désigné par son organisation pour être un utilisateur du pistolet.

#### Particularité(s)

Ce cours requiert un certain effort physique .Il est fortement recommandé que l'organisation fasse évaluer l'état de santé et la condition physique de l'étudiant au moyen du [questionnaire sur l'aptitude à l'activité physique \(Q-AAP\)](#).

#### Acceptation des risques

Au moment de la réservation, de l'inscription et jusqu'au terme de la formation, l'organisation atteste l'aptitude de l'étudiant à suivre le cours et en accepte les risques inhérents. L'organisation est responsable d'annuler l'inscription d'un étudiant si ce dernier n'a plus l'état de santé et la condition physique suffisante pour suivre le cours. Par ailleurs, l'École se réserve le droit d'interrompre la formation d'un étudiant si elle a des motifs de croire que son état de santé et sa condition physique ne sont pas adéquats; elle en informe alors l'organisation.

#### Contenu

- Appliquer des techniques de manipulation.
- Effectuer du tir défensif au pistolet.
- Effectuer l'entretien du pistolet.
- Apprécier ses performances de tir.
- Appliquer rigoureusement des règles de sécurité.

#### Tarif par étudiant 2024-2025

Sur demande.

#### Dernière mise à jour

05 mai 2025

Fiche

817-101-11 - Gestion de situations menaçantes

 Ce cours requiert un certain effort physique.

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| Durée du cours                   | 16 h         |
| Travaux en classe                | 0 h          |
| Travaux obligatoires hors classe | 0 h          |
| Nombre de places                 | À discuter   |
| Nombre de groupes prévus         | À la demande |

Compétences ou objectifs

Ce cours vise essentiellement l'acquisition d'un ensemble de connaissances et le développement d'habiletés et d'attitudes indispensables qui permettront aux inspecteurs en exercice d'améliorer leur communication de manière à pouvoir désamorcer des situations difficiles et à être mieux outillés pour faire face à d'éventuels comportements agressifs pouvant être rencontrés dans le cadre de leur travail, et ce, conformément à la mission, aux valeurs, aux procédures et aux directives de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Le cours contribue également à améliorer les pratiques journalières de l'inspecteur par la planification et la réalisation d'entrevues de vérification.

Particularité(s)

EXIGENCE(S):

Ce cours s'adresse aux personnes qui œuvrent comme inspecteurs pour l'ACIA.

Acceptation des risques

Au moment de la réservation, de l'inscription et jusqu'au terme de la formation, l'organisation atteste l'aptitude de l'étudiant à suivre le cours et en accepte les risques inhérents. L'organisation est responsable d'annuler l'inscription d'un étudiant si ce dernier n'a plus l'état de santé et la condition physique suffisante pour suivre le cours. Par ailleurs, l'École se réserve le droit d'interrompre la formation d'un étudiant si elle a des motifs de croire que son état de santé et sa condition physique ne sont pas adéquats; elle en informe alors l'organisation.

Contenu

- Principes de la communication et du *Modèle national de l'emploi de la force* (MNEF): démonstration du MNEF, appropriation de la stratégie de communication et de ses éléments essentiels, phases de la communication, attitude professionnelles, habiletés relationnelles et barrières à la communication.
- Application d'une démarche de communication dans des mises en situations.

Tarif par étudiant 2024-2025

Sur demande.

Dernière mise à jour

03 avril 2025



Fiche

817-107-23 - La communication (CCQ)

|                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| Durée du cours                                    | 16 h        |
| Travaux en classe (inclus dans la durée du cours) | 0 h         |
| Travaux obligatoires hors classe                  | 0 h         |
| Nombre de places                                  | 8 à 10      |
| Nombre de groupes prévus                          | À confirmer |

Compétences ou objectifs

Ce cours a été préparé à l'intention des personnes qui œuvrent comme inspecteur ou comme gestionnaire responsable des activités de vérification à la Commission de la construction du Québec (CCQ).

Ce cours vise essentiellement l'acquisition d'un ensemble de connaissances et le développement d'habiletés et d'attitudes indispensables qui permettront aux inspecteurs en exercice d'améliorer leur communication de manière à pouvoir désamorcer des situations difficiles et à être mieux outillés pour faire face à d'éventuels comportements agressifs pouvant être rencontrés dans le cadre de leur travail, et ce, conformément à la mission, aux valeurs, aux procédures et aux directives de la CCQ.

Ce cours permet à l'étudiant de développer et d'enrichir ses apprentissages à l'aide des moyens et outils utilisés pour l'accomplissement de son travail, et ce, par le biais de simulations pratiques, de rétroactions collectives et d'autoévaluations dans un environnement où tout est mis en œuvre pour recréer les activités habituelles d'un inspecteur de la CCQ.

Préalable(s)

Exigence(s)

- Travailler à la Commission de la construction du Québec à titre d'inspecteur ou de gestionnaire responsable des activités de formation

Contenu

- Comprendre le rôle de l'inspecteur.
- Planifier, appliquer et évaluer sa stratégie de communication.
- Autoévaluer sa performance.

Tarif par étudiant 2024-2025

Sur demande.

Dernière mise à jour

08 avril 2025

Fiche

818-104-25 - Prise de décision – L'utilisateur

 Ce cours requiert un certain effort physique.

|                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| Durée du cours                                    | 14 h        |
| Travaux en classe (inclus dans la durée du cours) | 0 h         |
| Travaux obligatoires hors classe                  | 0 h         |
| Nombre de places                                  | 4 à 12      |
| Nombre de groupes prévus                          | À confirmer |

Compétences ou objectifs

Analyser une situation et prendre une décision éclairée en contexte de tir défensif.

Préalable(s)

Utiliser le pistolet en tir défensif (ou un équivalent reconnu par l'ENPQ).

Exigence(s)

- Être agent de la paix.

Particularité(s)

Avoir réussi une formation en tir au pistolet et être un agent de la paix désigné pas son organisation pour être utilisateur du pistolet.

Ce cours requiert un certain effort physique .Il est fortement recommandé que l'organisation fasse évaluer l'état de santé et la condition physique de l'étudiant au moyen du questionnaire sur l'aptitude à l'activité physique (Q-AAP).

Acceptation des risques

Au moment de la réservation, de l'inscription et jusqu'au terme de la formation, l'organisation atteste l'aptitude de l'étudiant à suivre le cours et en accepte les risques inhérents. L'organisation est responsable d'annuler l'inscription d'un étudiant si ce dernier n'a plus l'état de santé et la condition physique suffisante pour suivre le cours. Par ailleurs, l'École se réserve le droit d'interrompre la formation d'un étudiant si elle a des motifs de croire que son état de santé et sa condition physique ne sont pas adéquats; elle en informe alors l'organisation.

Contenu

Prise de décision

- Enjeux juridiques
- Modèle opératoire
- CIOA-CI
- Considérations tactiques du cadre de l'emploi de la force
- Sept principes tactiques

Tarif par étudiant 2024-2025

Sur demande.

Dernière mise à jour

01 mai 2025

Fiche

818-701-25 - Didactique de la prise de décision – L'instructeur

 Ce cours requiert un certain effort physique.

|                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| Durée du cours                                    | 16 h        |
| Travaux en classe (inclus dans la durée du cours) | 0 h         |
| Travaux obligatoires hors classe                  | 0 h         |
| Nombre de places                                  | 6 à 12      |
| Nombre de groupes prévus                          | À confirmer |

Compétences ou objectifs

Former des instructeurs aptes à donner le cours *Prise de décision – L'utilisateur*.

Préalable(s)

*Didactique du tir au pistolet – L'instructeur* [216-711]

Exigence(s)

- L'étudiant doit être un agent de la paix désigné par son organisation pour être utilisateur du pistolet.

Particularité(s)

Avoir réussi une formation en tir au pistolet et être un agent de la paix désigné pas son organisation pour être utilisateur du pistolet.

Ce cours requiert un certain effort physique .Il est fortement recommandé que l'organisation fasse évaluer l'état de santé et la condition physique de l'étudiant au moyen du **questionnaire sur l'aptitude à l'activité physique (Q-AAP)**.

Acceptation des risques

Au moment de la réservation, de l'inscription et jusqu'au terme de la formation, l'organisation atteste l'aptitude de l'étudiant à suivre le cours et en accepte les risques inhérents. L'organisation est responsable d'annuler l'inscription d'un étudiant si ce dernier n'a plus l'état de santé et la condition physique suffisante pour suivre le cours. Par ailleurs, l'École se réserve le droit d'interrompre la formation d'un étudiant si elle a des motifs de croire que son état de santé et sa condition physique ne sont pas adéquats; elle en informe alors l'organisation.

Contenu

Principes pédagogiques

- Gestion d'une mise en situation
- Rétroaction
- Objectifs pédagogiques
- Sécurité pendant une mise en situation

Sujets traités durant le cours *Prise de décision – L'utilisateur*

- Enjeux juridiques
- Modèle opératoire
  - CIOA-CI
- Considérations tactiques du cadre de l'emploi de la force
- Sept principes tactiques

Tarif par étudiant 2024-2025

Sur demande.

Dernière mise à jour

01 mai 2025

Fiche

826-109-19 - Introduction aux dispositions législatives sur le cannabis - Sécurité publique (formation en ligne)

|                                  |                |
|----------------------------------|----------------|
| Durée du cours                   | Entre 2 et 3 h |
| Travaux en classe                | 0 h            |
| Travaux obligatoires hors classe | 0 h            |
| Nombre de places                 | s.o.           |
| Nombre de groupes prévus         | À la demande   |

Compétences ou objectifs

Ce cours sur la Loi sur le cannabis a été conçu en consultation avec diverses organisations policières, des experts techniques et des intervenants internes et externes. Ce cours vise à offrir une formation en ligne à propos, pertinente et interactive qui aidera les policiers et autres partenaires de l'application de la loi au Canada à bien comprendre leurs rôles et responsabilités dans l'application de la nouvelle Loi sur le cannabis, incluant les particularités de la Loi provinciale au Québec.

Préalable(s)

Aucun

Exigence(s)

- Être agent de la paix ou être responsable de l'application de la Loi au Canada ou au Québec.

Particularité(s)

La formation 1.1 *Introduction aux dispositions législatives sur le cannabis*, s'inscrit dans un plan de formation comprenant sept formations qui se déploieront sur un horizon de cinq ans. Ce plan de formation a été élaboré en collaboration avec les organisations policières québécoises, les organisations policières autochtones, les contrôleurs routiers du Québec et le ministère de la Sécurité publique du Québec. Un financement gouvernemental est prévu pour l'ensemble des formations du plan.

Contenu

*Historique de la loi – Information générale sur le cannabis, sa consommation et ses effets – Information relative aux communautés autochtones – Infractions et peines prévues par la Loi fédérale et la Loi provinciale – Santé et sécurité*

Tarif par étudiant 2024-2025

Gratuit pour les corps de police québécois, les corps de police autochtones et les contrôleurs routiers du Québec (le cours est financé par le *Programme de la gestion des impacts de la légalisation du cannabis*).

Information complémentaire

La réussite de ce cours est requise pour s'inscrire à :

- Mise à jour des pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduite affaiblie [209-109-18]
- Mise à jour de l'enquête de capacité de conduite affaiblie [209-110-18]
- Mise à jour de l'enquête et des pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduite affaiblie - Le moniteur [209-610-18]
- Mise à jour: épreuves de coordination des mouvements - Le moniteur (sans carte de qualification) [209-611-19]
- Mise à jour de l'enquête et des pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduite affaiblie - L'instructeur [209-807-18]
- Mise à jour: épreuves de coordination des mouvements - L'instructeur (sans carte de qualification) [209-809-19]
- Intervention en matière de cannabis [836-136-18]
- Prélèvement sanguin (formation en ligne) [209-113-19]

Domaine(s)

- Patrouille-gendarmerie

Dernière mise à jour

01 mai 2025

Fiche

|                                                                                              |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 826-110-19 - Actualisation des connaissances juridiques des gardes du corps-chauffeurs (DPP) |             |
| Durée du cours                                                                               | 4 h         |
| Travaux en classe (inclus dans la durée du cours)                                            | 0 h         |
| Travaux obligatoires hors classe                                                             | 0 h         |
| Nombre de places                                                                             | 12 à 50     |
| Nombre de groupes prévus                                                                     | À confirmer |

**Compétences ou objectifs**  
Ce cours s’adresse aux gardes du corps-chauffeurs de la Direction de la protection des personnalités du ministère de la Sécurité publique.

Il vise à actualiser leurs compétences et leurs connaissances dans le domaine du droit criminel.

La formation leur permettra de se mettre à jour sur les principales infractions qu’ils peuvent relever ainsi que sur leurs pouvoirs et devoirs.

**Préalable(s)**

**Exigence(s)**

- Être constable spécial de la Direction de la protection des personnalités.

**Contenu**

- Compétence des gardes du corps-chauffeurs (*Loi sur la police*, formulaire de nomination d’un constable spécial)
- Infractions criminelles (*Code criminel*, jurisprudence)
- Pouvoirs d’un constable spécial désigné par le ministre de la Sécurité publique (*Charte canadienne des droits et libertés*, protections constitutionnelles, arrestation sans mandat, détention aux fins d’enquête, fouille, *Code criminel*, jurisprudence, *Loi sur la police*)
- Protection des personnes chargées de l’application et de l’exécution de la loi (*Code criminel*, jurisprudence)

**Tarif par étudiant 2024-2025**  
Sur demande.

**Dernière mise à jour**  
01 mai 2025

Fiche

|                                                                      |             |
|----------------------------------------------------------------------|-------------|
| 826-111-19 - Pouvoirs et devoirs du constable spécial (Hydro-Québec) |             |
| Durée du cours                                                       | 8 h         |
| Travaux en classe (inclus dans la durée du cours)                    | 0 h         |
| Travaux obligatoires hors classe                                     | 0 h         |
| Nombre de places                                                     | 8 à 24      |
| Nombre de groupes prévus                                             | À confirmer |

**Compétences ou objectifs**  
Ce cours vise à répondre à des besoins ponctuels de mise à niveau, mais également à des besoins à long terme de formation continue. Le contenu théorique du cours porte sur des connaissances de base essentielles à court terme et pourrait être complété par des sessions de formation pratique et technique.

Ce cours permet d’actualiser les connaissances et compétences de tous les constables spéciaux actuellement en service relativement à l’aspect juridique de leurs interventions.

**Préalable(s)**

**Exigence(s)**

- Travailler à Hydro-Québec en tant que constable spécial.

**Contenu**

- Reconnaître les pouvoirs et les devoirs conférés par le statut de constable spécial dans le cadre de l’acte de nomination et en fonction de la description de tâches.
- Distinguer dans les différentes lois fédérales et provinciales l’ensemble des pouvoirs, devoirs et obligations associés à la fonction de constable spécial.

**Tarif par étudiant 2024-2025**  
Sur tarif.

**Dernière mise à jour**  
01 mai 2025

Fiche

826-113-24 - Droit pénal général et pouvoirs des agents de la sécurité publique

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| Durée du cours                   | 8 h          |
| Travaux en classe                | 0 h          |
| Travaux obligatoires hors classe | 0 h          |
| Nombre de places                 | 10 à 12      |
| Nombre de groupes prévus         | À la demande |

Compétences ou objectifs

Connaître la base du système judiciaire canadien.

Connaître ses pouvoirs et ses devoirs en tant qu'agent de la sécurité publique.

Se familiariser avec le processus judiciaire en matière pénale et le témoignage à la cour.

Préalable(s)

Exigence(s)

Être un employé d'un service de sécurité publique d'une ville ou d'une municipalité.

Être employé à titre d'agent de la sécurité publique d'une ville ou d'une municipalité.

Particularité(s)

Cette formation s'adresse à la clientèle de la Direction de la formation en sécurité publique. Pour information et inscription, veuillez-vous adresser à [securitepublique@enpq.qc.ca](mailto:securitepublique@enpq.qc.ca)

Contenu

- Initiation au système de justice québécois et canadien
- Pouvoirs et devoirs des agents de la sécurité publique en vertu du *Code de procédure pénale* et du *Code criminel*
- Droits constitutionnels en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la *Charte des droits et libertés de la personne*
- Pouvoir d'inspection en matière de règlements municipaux
- Intervention auprès d'une clientèle mineure
- Intervention auprès de personnes ayant des troubles de santé mentale
- Processus judiciaire en matière pénale
- Témoignage à la cour et notion de ouï-dire

Tarif par étudiant 2024-2025

390 \$ par participant

Dernière mise à jour

03 avril 2025

Fiche

828-102-15 - Prévention des impacts psychologiques (cadre)

|                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| Durée du cours                                    | 8 h         |
| Travaux en classe (inclus dans la durée du cours) | 15 min      |
| Travaux obligatoires hors classe                  | 0 h         |
| Nombre de places                                  | 14          |
| Nombre de groupes prévus                          | À confirmer |

Compétences ou objectifs

Ce cours vise à développer, chez le participant, sa compétence à exercer adéquatement son rôle et ses responsabilités lors d'événements bouleversants ou potentiellement traumatisants auprès de son personnel oeuvrant en situation d'urgence. Le développement de la compétence se fait à partir d'une présentation électronique par un expert (psychologue) et de discussions de groupe sur cette thématique.

Au terme de ce cours, le participant sera capable de :

- promouvoir l'importance de la prévention psychologique auprès de son organisation;
- reconnaître les situations de travail à risque d'impacts psychologiques;
- choisir les outils d'intervention appropriés aux événements;
- soutenir son personnel quant à ses besoins psychologiques.

Préalable(s)

Aucun

Exigence(s)

- Être à l'emploi d'un corps de police, d'un service de sécurité publique, d'un ministère ou d'un organisme public ou parapublic.
- Exercer la fonction de cadre supérieur ou de représentant des ressources humaines.

Particularité(s)

Un minimum de 10 participants est requis pour la tenue de ce cours. Un maximum de 14 participants sera accepté.

Contenu

Impacts psychologiques inhérents au métier d'intervenant en situation d'urgence — Réactions péritraumatiques — Événement potentiellement traumatique — État de stress post-traumatique — Avantage de la prévention psychologique — Types de prévention — Rôles et responsabilités du cadre en prévention psychologique — Résistance à recevoir de l'aide — Désamorçage — Débriefing psychologique — Comportements à éviter en relation d'aide — Signaux d'alarme — Ressources externes

Tarif par étudiant 2024-2025

|                    | Participant <sup>1</sup> | Non participant <sup>2</sup> |
|--------------------|--------------------------|------------------------------|
| Frais de formation | 226 \$                   | 236 \$                       |
| TOTAL              | 226 \$                   | 236 \$                       |

<sup>1</sup> Un participant est un client qui participe au financement de l'École selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1). <sup>2</sup> Tarif applicable pour un client non participant au financement de l'École, selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1), inscrit à un cours sous la responsabilité du perfectionnement policier.

Toute autre tarification est disponible sur demande.

Domaine(s)

- Gestion policière

Dernière mise à jour

18 décembre 2024



Fiche

|                                                                  |  |             |
|------------------------------------------------------------------|--|-------------|
| 828-103-15 - Prévention des impacts psychologiques (superviseur) |  |             |
| Durée du cours                                                   |  | 16 h        |
| Travaux en classe (inclus dans la durée du cours)                |  | 1 h         |
| Travaux obligatoires hors classe                                 |  | 0 h         |
| Nombre de places                                                 |  | 14          |
| Nombre de groupes prévus                                         |  | À confirmer |

Compétences ou objectifs

Ce cours vise à développer, chez le participant, sa compétence à exercer adéquatement son rôle et ses responsabilités lors d'événements bouleversants ou potentiellement traumatisants auprès de subalternes oeuvrant en situation d'urgence. Le développement de la compétence se fait à partir d'une présentation électronique par un expert (psychologue) et de discussions de groupe sur cette thématique. Par ailleurs, le participant pourra mettre en pratique la technique de désamorçage par des exercices et des mises en situation.

Au terme de ce cours, le participant sera capable de :

- promouvoir l'importance de la prévention psychologique dans le cadre de ses fonctions de superviseur;
- reconnaître les situations de travail à risque d'impacts psychologiques pour soi-même et ses subalternes;
- animer une séance de désamorçage;
- soutenir ses subalternes quant à leurs besoins psychologiques;
- développer des stratégies d'adaptation personnelles pour contrer les impacts psychologiques.

Préalable(s)

Aucun

Exigence(s)

- Être à l'emploi d'un corps de police, d'un service de sécurité publique, d'un ministère ou d'un organisme public ou parabollic.
- Exercer la fonction de superviseur de premier niveau.

Particularité(s)

Un minimum de 10 participants est requis pour la tenue de ce cours. Un maximum de 14 participants sera accepté.

Contenu

Impacts psychologiques inhérents au métier d'intervenant en situation d'urgence — Réactions péritraumatiques — Événement potentiellement traumatique — État de stress post-traumatique — Prévention psychologique — Types de prévention — Rôles et responsabilités du superviseur en prévention psychologique — Résistance à recevoir de l'aide — Désamorçage — Débriefing psychologique — Comportements à éviter en relation d'aide — Signaux d'alarme — Ressources externes

Tarif par étudiant 2024-2025

|                    |                          |                              |
|--------------------|--------------------------|------------------------------|
|                    | Participant <sup>1</sup> | Non participant <sup>2</sup> |
| Frais de formation | 393 \$                   | 413 \$                       |
| TOTAL              | 393 \$                   | 413 \$                       |

<sup>1</sup> Un participant est un client qui participe au financement de l'École selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1).

<sup>2</sup> Tarif applicable pour un client non participant au financement de l'École, selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1), inscrit à un cours sous la responsabilité du perfectionnement policier.

Toute autre tarification est disponible sur demande.

Domaine(s)

- Gestion policière

Dernière mise à jour

12 novembre 2024

Fiche

|                                                                         |          |
|-------------------------------------------------------------------------|----------|
| 828-105-16 - Prévention des impacts psychologiques (formation en ligne) |          |
| Durée du cours                                                          | 5 h      |
| Travaux en classe (inclus dans la durée du cours)                       | 0 h      |
| Travaux obligatoires hors classe                                        | 0 h      |
| Nombre de places                                                        | en ligne |
| Nombre de groupes prévus                                                | N/A      |

**Compétences ou objectifs**  
Ce cours vise à améliorer la compréhension quant aux impacts psychologiques inhérents au métier d'intervenant en situation d'urgence.

Les objectifs de cette formation sont :

- Soutenir les pairs quant à leurs besoins psychologiques.
- Clarifier les rôles et responsabilités en ce qui a trait à la prévention psychologique auprès des pairs.
- Connaître les principaux outils de prévention qui s'offrent aux intervenants en situation d'urgence.
- Comprendre les différences entre les réactions des intervenants pourtant exposés au même événement potentiellement traumatisant.
- Développer des stratégies d'adaptation personnelles pour contrer les impacts psychologiques.
- Bien comprendre le concept de résilience chez les intervenants en situation d'urgence.

**Préalable(s)**  
Aucun

**Exigence(s)**  

- Être technicien ambulancier paramedic.

**Particularité(s)**  
Formation en ligne.

Durée approximative de 5 heures (4 modules d'une durée d'une heure quinze). Les outils pédagogiques utilisés sont : des capsules vidéos, des dessins narratifs, des présentations sous forme de PREZI, des questionnaires, des auto-évaluations, des témoignages et des modules de texte (leçons).

Formation en ligne permettant :

- De s'adapter aux capacités organisationnelles.
- D'offrir de la flexibilité à l'utilisateur (courtes séquences, horaires variés).
- D'être accessible sur différents types d'appareils (ordinateur, tablette, cellulaire).

**Contenu**  
*Impacts psychologiques inhérents au métier d'intervenant en situation d'urgence — Le soutien des pairs — Les outils de prévention — Les variabilités individuelles — Les stratégies d'adaptation et la résilience*

|                                     |                              |
|-------------------------------------|------------------------------|
| <b>Tarif par étudiant 2024-2025</b> |                              |
|                                     | Non participant <sup>1</sup> |
| Frais de formation                  | 108 \$                       |
| TOTAL                               | 108 \$                       |

<sup>1</sup> Tarif applicable pour un client non participant au financement de l'École, selon l'article 43 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1), inscrit à un cours sous la responsabilité du perfectionnement policier.

Des rabais de volume sont offerts pour cette formation, [cliquer ici pour voir les rabais applicables](#).

**Dernière mise à jour**  
16 juillet 2024

Fiche

828-106-17 - Prévention des impacts psychologiques chez les pompiers (formation en ligne)

|                                                   |          |
|---------------------------------------------------|----------|
| Durée du cours                                    | 5 h      |
| Travaux en classe (inclus dans la durée du cours) | 0 h      |
| Travaux obligatoires hors classe                  | 0 h      |
| Nombre de places                                  | en ligne |
| Nombre de groupes prévus                          | N/A      |

Compétences ou objectifs

Ce cours vise à améliorer la compréhension quant aux impacts psychologiques inhérents au métier d'intervenant en situation d'urgence.

Les objectifs de cette formation sont :

- Soutenir les pairs quant à leurs besoins psychologiques.
- Clarifier les rôles et responsabilités en ce qui a trait à la prévention psychologique auprès des pairs.
- Connaître les principaux outils de prévention qui s'offrent aux intervenants en situation d'urgence.
- Comprendre les différences entre les réactions des intervenants pourtant exposés au même événement potentiellement traumatisant.
- Développer des stratégies d'adaptation personnelles pour contrer les impacts psychologiques.
- Bien comprendre le concept de résilience chez les intervenants en situation d'urgence.

Préalable(s)

Aucun

Exigence(s)

- Être pompier.

Particularité(s)

Formation en ligne.

Durée approximative de 5 heures (4 modules d'une durée d'une heure quinze). Les outils pédagogiques utilisés sont : des capsules vidéos, des dessins narratifs, des présentations sous forme de PREZI, des questionnaires, des auto-évaluations, des témoignages et des modules de texte (leçons).

Formation en ligne permettant :

- De s'adapter aux capacités organisationnelles.
- D'offrir de la flexibilité à l'utilisateur (courtes séquences, horaires variés).
- D'être accessible sur différents types d'appareils (ordinateur, tablette, cellulaire).

Contenu

Impacts psychologiques inhérents au métier d'intervenant en situation d'urgence — Le soutien des pairs — Les outils de prévention — Les variabilités individuelles — Les stratégies d'adaptation et la résilience

Tarif par étudiant 2024-2025

Cette formation en ligne a été développée par l'École nationale de police du Québec et est rendue disponible aux pompiers par l'intermédiaire de l'École nationale des pompiers du Québec.

Pour inscription, veuillez joindre l'École nationale des pompiers du Québec : <https://www.ecoledespompiers.gouv.qc.ca> ou 1-866-680-3677 ou 450 680-6800.

Dernière mise à jour

28 mars 2023

## Fiche

### 839-302-17 - Agent de renseignement criminel (Revenu Québec)

 Ce cours requiert un certain effort physique.

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| Durée du cours                   | 64 h         |
| Travaux en classe                | 0 h          |
| Travaux obligatoires hors classe | 0 h          |
| Nombre de places                 | 12           |
| Nombre de groupes prévus         | À la demande |

#### Compétences ou objectifs

Ce cours s’adresse à toutes les personnes qui exercent la fonction d’agent de renseignement pour Revenu Québec.

Le développement de la compétence se fait à partir d’activités de formation recréant les différentes étapes du cycle du renseignement criminel. Des séminaires et rétroactions viennent compléter la formation théorique et pratique sur les différents sujets abordés. L’ensemble de la démarche de formation est mené dans le respect de la *Loi sur l’accès à l’information*, du *Code criminel* et des autres lois et règlements régissant l’échange et la gestion du renseignement. La formation est construite à partir de simulations de données respectant l’esprit des différentes banques de données utilisées en renseignement criminel ainsi que de l’information provenant des partenaires du renseignement.

#### Préalable(s)

Avoir réussi la formation *Gestion des informateurs* [436-210-15].

#### Particularité(s)

Exigence (s): Être agent de renseignement criminel pour Revenu Québec.

#### Acceptation des risques

Au moment de la réservation, de l’inscription et jusqu’au terme de la formation, l’organisation atteste l’aptitude de l’étudiant à suivre le cours et en accepte les risques inhérents. L’organisation est responsable d’annuler l’inscription d’un étudiant si ce dernier n’a plus l’état de santé et la condition physique suffisante pour suivre le cours. Par ailleurs, l’École se réserve le droit d’interrompre la formation d’un étudiant si elle a des motifs de croire que son état de santé et sa condition physique ne sont pas adéquats; elle en informe alors l’organisation.

#### Contenu

- Réaliser un plan de collecte d’information.
- Présenter les résultats de l’analyse de la problématique associée au projet de renseignement.
- Réaliser une entrevue d’une source.
- Apprécier son plan de travail ainsi que son intervention auprès de la source.

#### Tarif par étudiant 2024-2025

Sur demande.

#### Dernière mise à jour

03 avril 2025

Fiche

839-303-19 - Agent de renseignement criminel (Régie du bâtiment du Québec)

 Ce cours requiert un certain effort physique.

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| Durée du cours                   | 64 h         |
| Travaux en classe                | 0 h          |
| Travaux obligatoires hors classe | 0 h          |
| Nombre de places                 | 12           |
| Nombre de groupes prévus         | À la demande |

Compétences ou objectifs

Ce cours s’adresse à toutes les personnes qui exercent la fonction d’agent de renseignement pour la Régie du bâtiment du Québec et la Commission de la construction du Québec.

Le développement de la compétence se fait à partir d’activités de formation recréant les différentes étapes du cycle du renseignement criminel. Des séminaires et rétroactions viennent compléter la formation théorique et pratique sur les différents sujets abordés. L’ensemble de la démarche de formation est mené dans le respect de la *Loi sur l’accès à l’information*, du *Code criminel* et des autres lois et règlements régissant l’échange et la gestion du renseignement. La formation est construite à partir de simulations de données respectant l’esprit des différentes banques de données utilisées en renseignement criminel ainsi que de l’information provenant des partenaires du renseignement.

Préalable(s)

Avoir réussi la formation *Gestion des informateurs* [436-210-15].

Particularité(s)

Exigence (s): Être agent de renseignement pour la Régie du bâtiment du Québec ou pour la Commission de la construction du Québec.

Acceptation des risques

Au moment de la réservation, de l’inscription et jusqu’au terme de la formation, l’organisation atteste l’aptitude de l’étudiant à suivre le cours et en accepte les risques inhérents. L’organisation est responsable d’annuler l’inscription d’un étudiant si ce dernier n’a plus l’état de santé et la condition physique suffisante pour suivre le cours. Par ailleurs, l’École se réserve le droit d’interrompre la formation d’un étudiant si elle a des motifs de croire que son état de santé et sa condition physique ne sont pas adéquats; elle en informe alors l’organisation.

Contenu

- Réaliser un plan de cueillette d’information.
- Présenter les résultats de l’analyse de la problématique associée au projet de renseignement.
- Réaliser une entrevue d’une source.
- Apprécier son plan de travail ainsi que son intervention auprès de la source.

Tarif par étudiant 2024-2025

Sur demande.

Dernière mise à jour

03 avril 2025

Fiche

840-108-19 - Inspection (Revenu Québec)

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| Durée du cours                   | 11 h         |
| Travaux en classe                | 8 h          |
| Travaux obligatoires hors classe | 3 h          |
| Nombre de places                 | 14           |
| Nombre de groupes prévus         | À la demande |

Compétences ou objectifs

Cette formation permet à l'étudiant de développer la compétence consistant à appliquer le processus d'inspection.

Dans cette optique, son objectif est d'amener les inspecteurs de Revenu Québec à mettre à jour les savoirs, le savoir-faire et le savoir-être dont ils ont besoin pour exercer efficacement leur fonction.

Particularité(s)

EXIGENCE(S):

Être chef d'équipe ou inspecteur à Revenu Québec.

Acceptation des risques

Au moment de la réservation, de l'inscription et jusqu'au terme de la formation, l'organisation atteste l'aptitude de l'étudiant à suivre le cours et en accepte les risques inhérents. L'organisation est responsable d'annuler l'inscription d'un étudiant si ce dernier n'a plus l'état de santé et la condition physique suffisante pour suivre le cours. Par ailleurs, l'École se réserve le droit d'interrompre la formation d'un étudiant si elle a des motifs de croire que son état de santé et sa condition physique ne sont pas adéquats; elle en informe alors l'organisation.

Contenu

- S'approprier le rôle et les habiletés d'un inspecteur.
- S'approprier les étapes du processus méthodique de réalisation d'une inspection (se préparer, effectuer et rétroagir).
- Se familiariser avec les particularités de la prise de notes.
- S'initier au témoignage à la cour.

Tarif par étudiant 2024-2025

Sur demande.

Domaine(s)

- Inspection

Dernière mise à jour

01 avril 2025

## Fiche

### 953-601-17 - Emploi de la force - Sécurité privée - Le moniteur

 Ce cours requiert un certain effort physique.

|                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| Durée du cours                                    | 120 h       |
| Travaux en classe (inclus dans la durée du cours) | 0 h         |
| Travaux obligatoires hors classe                  | 0 h         |
| Nombre de places                                  | 4 à 8       |
| Nombre de groupes prévus                          | À confirmer |

#### Compétences ou objectifs

Ce cours s’inscrit dans le cadre du programme de formation des moniteurs en convoyage de biens de valeur de l’École nationale de police du Québec. Il s’adresse à des personnes œuvrant dans des entreprises de convoyage de biens de valeur.

Au terme de ce cours, le futur moniteur sera capable de planifier et d’animer des activités de formation destinées à des personnes œuvrant dans des entreprises de convoyage de biens de valeur. De même, il sera en mesure d’évaluer les performances et les apprentissages de ces personnes en utilisant systématiquement l’instrumentation prescrite.

L’objectif de ce cours est d’amener le moniteur à développer les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être dont il a besoin pour exercer efficacement son rôle de moniteur au sein de son organisation.

#### Préalable(s)

- Tir au pistolet et emploi de la force – Sécurité privée [016-201-11]
- Interventions pédagogiques [232-201-24]

#### Particularité(s)

Exigence (s) : Avoir été sélectionné par une entreprise autorisée à effectuer du convoyage de biens de valeur par les organismes réglementaires (BSP et BCAFE).

Ce cours requiert un certain effort physique .Il est fortement recommandé que l’organisation fasse évaluer l’état de santé et la condition physique de l’étudiant au moyen du **questionnaire sur l’aptitude à l’activité physique (Q-AAP)**.

#### Acceptation des risques

Au moment de la réservation, de l’inscription et jusqu’au terme de la formation, l’organisation atteste l’aptitude de l’étudiant à suivre le cours et en accepte les risques inhérents. L’organisation est responsable d’annuler l’inscription d’un étudiant si ce dernier n’a plus l’état de santé et la condition physique suffisante pour suivre le cours. Par ailleurs, l’École se réserve le droit d’interrompre la formation d’un étudiant si elle a des motifs de croire que son état de santé et sa condition physique ne sont pas adéquats; elle en informe alors l’organisation.

#### Contenu

- La planification et l’organisation d’activités de formation
- L’animation d’activités de formation
- L’évaluation des apprentissages
- L’appréciation de ses interventions en tant que moniteur
- Les fondements de l’emploi de la force
- La connaissance du pistolet
- La manipulation du pistolet
- Le tir de précision (12, 20 et 25 m)
- Le tir réactif (3, 5 et 7 m)
- L’utilisation d’une barricade
- Le tir à une main
- Les techniques de défense contre les agressions
- Les techniques de garde et récupération de l’arme à feu

#### Tarif par étudiant 2024-2025

Sur demande.

#### Dernière mise à jour

03 avril 2025

# Fiche

## PPU-010-38 - Habiletés de supervision en sécurité publique

 Ce cours est de niveau universitaire.

|                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| Durée du cours                                    | 36 h        |
| Travaux en classe (inclus dans la durée du cours) | 0 h         |
| Travaux obligatoires hors classe                  | 0 h         |
| Nombre de places                                  | 16          |
| Nombre de groupes prévus                          | À confirmer |

### Compétences ou objectifs

Ce cours vise à faire acquérir à l'étudiant les concepts et outils nécessaires à la supervision d'activités opérationnelles et au *coaching* des membres d'une équipe de travail. Dans le cadre de ce cours, les travaux pratiques exigés sont axés sur la réalité de travail du candidat, ce qui vient contribuer largement au transfert des apprentissages dans le milieu de travail, notamment en ce qui concerne la communication opérationnelle ainsi que les habiletés de supervision et de *coaching*.

### Préalable(s)

Aucun.

### Exigence(s)

- Ce cours s'adresse uniquement aux personnes œuvrant dans le domaine de la sécurité publique.

### Particularité(s)

Cette formation se déroule selon un horaire atypique (cours en tutorat, intensif, de moins de trois crédits ou de plus de trois crédits, s'échelonnant sur plus d'un trimestre; stage; projet d'application, etc.).

### Dernière mise à jour

23 mai 2025



Fiche

PPU-010-47 - Activité d'immersion à la fonction de cadre de premier niveau en sécurité publique

 Ce cours est de niveau universitaire.

|                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| Durée du cours                                    | 48 h        |
| Travaux en classe (inclus dans la durée du cours) | 0 h         |
| Travaux obligatoires hors classe                  | 0 h         |
| Nombre de places                                  | 16          |
| Nombre de groupes prévus                          | À confirmer |

Compétences ou objectifs

Ce cours vise à favoriser la transition entre la fonction de superviseur et la fonction de cadre de premier niveau par l'acquisition de concepts et d'outils nécessaires à la gestion d'équipes œuvrant dans le domaine de la sécurité publique. Les activités, les exercices, les mises en situation et les travaux associés à ce cours sont axés sur la réalité de travail de l'étudiant, notamment en fonction des aspects légaux, méthodologiques, organisationnels, clientèles-partenaires, éthiques, stratégiques-politiques et autres aspects pertinents propres à la sécurité publique. Ce cours contribue largement au transfert des apprentissages dans le milieu de travail.

Préalable(s)

Habilités de supervision en sécurité publique [PPU-1038]

Supervision opérationnelle et administrative [PPU-1049]

Management des organisations [ADM-1010]

Comportement organisationnel : l'individu [GPE-1012]

Gestion renouvelée des ressources humaines [GPE-1004]

Droit du travail [DRT-1003]

Éthique [UNV1041]

Exigence(s)

- Ce cours s'adresse uniquement aux personnes œuvrant dans le domaine de la sécurité publique.

Particularité(s)

Cette formation se déroule selon un horaire atypique (cours en tutorat, intensif, de moins de trois crédits ou de plus de trois crédits, s'échelonnant sur plus d'un trimestre; stage; projet d'application, etc.).

Contenu

Au terme de cette formation, l'étudiant sera en mesure :

- de comprendre le rôle, les responsabilités et l'obligation de rendre des comptes d'un cadre de premier niveau en sécurité publique ainsi que les tâches liées à cette fonction;
- de cerner différents enjeux organisationnels en sécurité publique;
- de manifester des attitudes et des comportements professionnels appropriés (aspect éthique);
- d'appliquer la *dynamique de gestion* afin d'analyser et de gérer les problèmes rencontrés;
- de situer les enjeux du leadership et faire des liens avec la connaissance et la gestion de soi;
- de comprendre et gérer la dynamique d'équipes de travail;
- de faire le lien entre le courage de gestion, les actions du gestionnaire et l'éthique;
- de mener une équipe de gestionnaires vers l'atteinte d'objectifs précis;
- de présenter un dossier à un cadre supérieur;
- de comprendre la dynamique du pouvoir et transformer son pouvoir en influence;
- d'appliquer des mesures efficaces de redressement au sein d'équipes de travail.

Tarif par étudiant 2024-2025

Sur demande.

Dernière mise à jour

23 mai 2025

